



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée de l'enfant africain : l'urgence d'accélérer les efforts pour une meilleure effectivité des droits des enfants au Sénégal

À l'occasion de la célébration de la Journée de l'Enfant africain, commémorée le 16 juin de chaque année, **l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)** rappelle, conformément à ses missions, que chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement sain, protecteur et favorable à son plein épanouissement.

L'édition 2026 est placée sous le thème : « **Garantir l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour chaque enfant en Afrique** ».

Ce thème met en évidence une réalité préoccupante : des milliers d'enfants sénégalais continuent d'être privés d'un accès adéquat à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. Cette situation a des conséquences graves sur la santé, l'éducation, la sécurité et le développement des enfants. Dans certaines localités, des enfants parcourent encore de longues distances pour s'approvisionner en eau, au détriment de leur scolarité et de leur bien-être. D'autres évoluent dans des environnements dépourvus d'infrastructures sanitaires adéquates, les exposant à des maladies évitables et à diverses formes de vulnérabilité.

En cette **Journée de l'Enfant africain**, l'AJS rappelle que l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène constitue un droit humain fondamental et une condition indispensable à la réalisation de nombreux autres droits de l'enfant.

Il s'agit également d'un engagement international et régional auquel le Sénégal a librement souscrit, notamment à travers la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ainsi que l'Objectif de Développement Durable n°6.

L'AJS souligne que l'effectivité des droits de l'enfant ne peut être dissociée de l'accès à des services essentiels de base. Garantir à chaque enfant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est une exigence de dignité, de justice sociale et de respect des droits humains.

BP 2080. Dakar RP, Sénégal
Cité Sonatel | Face au Samu Municipal, sur les deux voies de Liberté VI
+221 33 867 34 45 | 33 867 34 39
femjursen@hotmail.fr | www.femmejuristes.org
Numéro vert : 800 805 805

L'AJS réaffirme que la réalisation effective des droits de l'enfant exige une mobilisation collective et soutenue de l'État, des collectivités territoriales, de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des communautés.

L'AJS souligne également que les droits des enfants ne peuvent être pleinement réalisés sans une participation active de ceux-ci aux décisions qui les concernent. Les enfants doivent être reconnus comme des acteurs du changement, notamment dans la promotion de la protection de l'environnement, de la préservation des ressources en eau et de l'adoption de comportements favorables à la santé publique.

Afin qu'aucun enfant au Sénégal ne soit privé de ce droit fondamental qu'est l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, l'AJS appelle les pouvoirs publics à renforcer les investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, à réduire les disparités territoriales et à mettre en œuvre des politiques publiques inclusives garantissant un accès universel et durable à ces services essentiels pour tous les enfants.

Dakar, le 16 juin 2026

L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)

